

Les Entretiens du Conseil d'Etat
Cycle de colloques en droit public économique

CET ENTRETIEN A POUR OBJECTIF,
pour les collectivités publiques,
les opérateurs économiques et
financiers et leurs conseils, de :

- **Mettre en perspective** l'évolution récente de la jurisprudence administrative relative à la tarification des services publics, des SIEG (pour la partie non concurrentielle), des biens publics ou de l'utilisation du domaine public (montant des redevances d'occupation) et vérifier à cette occasion son caractère prévisible et stable.
- **Replacer** cette question dans le cadre des préoccupations de concurrence (prix prédateurs, prix anormalement bas...) et des contraintes résultant du droit communautaire.
- **Faire le point** sur la liberté dont disposent les collectivités publiques, dont les collectivités territoriales qui prennent de nombreuses décisions tarifaires (cantines scolaires, prix de l'eau...). Ces marges de manœuvre sont à apprécier notamment au regard du principe d'égalité.

Quelle tarification pour les services liés à l'usage d'infrastructures ?

Mercredi 16 décembre 2009

9h00 / 17h30

ECOLE NATIONALE D'ADMINISTRATION
Avenue de l'observatoire, Paris 6^{ème} arr.



une marque Wolters Kluwer

PROGRAMME

MATIN ◀◀◀◀◀

09:00 - Séance d'ouverture

- **Jean-Marc SAUVÉ**, Vice-président du Conseil d'Etat
- **Sophie NICINSKI**, professeur de droit à l'université Lyon II

09:30 - Accès au réseau et efficacité économique : réglementation et concurrence

Modérateur

- **Marie-Dominique HAGELSTEEN**, Présidente de la section des travaux publics

Intervenants

- **Philippe CHONE**, Chef économiste, Autorité de la concurrence
- **Johannes KINDLER**, Vice-président du Bundesnetzagentur, président de l'association européenne des régulateurs dans le domaine de l'énergie
- **Paul CHAMPSAUR**, Ancien président de l'ARCEP et chargé d'une mission sur l'électricité
- **Philippe FEVRIER**, Administrateur de l'INSEE, chercheur à l'ENSAE

11:00 - Prix et tarification sur un marché en train de s'ouvrir : l'électricité

Modérateur

- **Thierry TUOT**, Ancien directeur Général de la Commission de régulation de l'énergie, président de la 10^{ème} sous-section de la section du contentieux du Conseil d'Etat

Intervenants

- **Marie-Christine JALABERT**, Chef d'unité adjointe à la division Electricité et gaz de la DG Transport et Energie
- **David SPECTOR**, Professeur associé d'économie au Paris School of Economics
- **Raymond LEBAN**, Directeur Délégué de la Stratégie d'EDF
- **Anne de CADARAN**, Secrétaire Générale de Direct Energie

Chaque table ronde sera suivie d'un échange avec la salle.

APRES-MIDI ◀◀◀◀◀

12:30 - Déjeuner

- Faculté de déjeuner sur place (15 euros)

14:00 - La tarification dans le domaine des télécoms

Modérateur

- **Martine LOMBARD**, Professeur à l'Université Paris II

Intervenants

- **Marc BOURREAU**, Professeur ENST Département Sciences Economiques et Sociales (SES)
- **Nicolas CURIEN**, Membre du Collège de l'ARCEP
- **Olivier FREGET**, Allen & Overy - Avocats spécialisés dans le droit des télécommunications
- **Cyril ROGER-LACAN** Maitre des requêtes au Conseil d'Etat

15:30 - La tarification de l'utilisation du domaine public et des ouvrages publics

Modérateur

- **Philippe TERNEYRE**, Professeur de droit à l'Université de Pau

Intervenants

- **Alain SAUVANT**, Directeur du service économique Réseau ferré de France (RFF)
- **Pierre-Eric SPITZ**, Directeur des Affaires juridiques de la Ville de Paris
- **Daniel DUBOST**, Responsable du service France Domaine - ministère du budget
- **Christine MAUGÛE**, Conseiller d'Etat, section du contentieux

17:00 - Séance de clôture

- **Bernard STIRN**, Président de la section du contentieux du Conseil d'Etat

INFORMATIONS PRATIQUES

Inscription gratuite (hors formation continue)

Envoyez vos noms, fonctions et coordonnées :

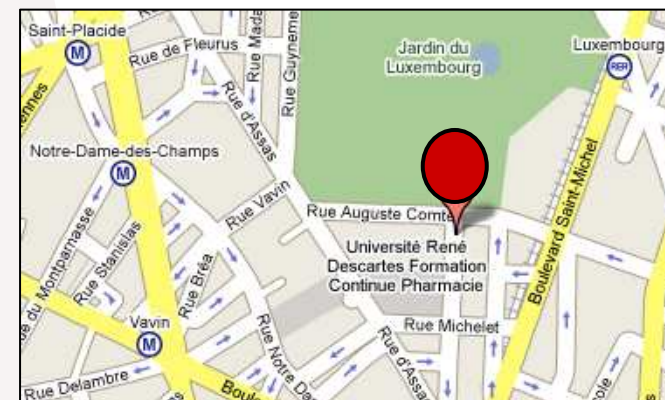
- par **courrier** : Conseil d'État - Section du rapport et des études - 1, place du Palais-Royal - 75100 PARIS Cedex
- par **courriel** : sre-colloques@conseil-etat.fr

MERCI DE NOUS CONFIRMER VOTRE PRESENCE AU REPAS

A noter : l'Entretien du Conseil d'Etat est validé au titre de la formation permanente des avocats. A ce titre, et **pour les avocats uniquement**, l'inscription s'effectue sous réserve du paiement d'un droit d'entrée d'un montant de **150 €** pour la journée et de **75 €** pour la demi-journée - **déjeuner inclus**.

* **Les règlements** s'effectuent par **chèque** à l'adresse indiquée ci-dessus, à l'ordre de : « *Régisseur d'avances et de recettes du Conseil d'Etat* »).

Plan d'accès



Ecole Nationale d'Administration
Amphithéâtre Parodi
2, avenue de l'Observatoire
75006 PARIS
métro : **Notre Dame des Champs**
RER : **Luxembourg**